

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **lundi 26 avril 2021** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

139-04-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX

140-04-21

RÈGLEMENT 1165-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1157-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 267 389 \$ - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à la modification du Règlement 1157-21 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt, portant le numéro 1165-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 1157-21 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 267 389 \$, lequel est identifié sous le numéro 1165-21.

ADOPTÉE

141-04-21

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1165-21 modifiant le Règlement 1157-21 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 267 389 \$.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1161-21 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 200, BOULEVARD PERRON OUEST ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 186 991 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS

142-04-21

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à des travaux de rénovation à l'immeuble municipal situé au 200, boulevard Perron Ouest, portant le numéro 1161-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant des travaux de rénovation à l'immeuble municipal situé au 200, boulevard Perron Ouest et décrétant un emprunt de 186 991 \$, remboursable en 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1161-21.

ADOPTÉE

143-04-21

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1161-21 autorisant des travaux de rénovation à l'immeuble municipal situé au 200, boulevard Perron Ouest et décrétant un emprunt de 186 991 \$, remboursable en 10 ans.

ADOPTÉE

144-04-21

ACQUISITION D'UN TRACTEUR À GAZON - FONDS DE ROULEMENT

Considérant les besoins du Service des loisirs pour procéder à l'entretien de terrains pendant la saison estivale 2021;

Considérant l'offre déposée par Caplan Mécanique Sport pour l'acquisition d'un tracteur à gazon Cub Cadet Pro z au montant de 9 710,17 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'un tracteur à gazon Cub Cadet Pro z de Caplan Mécanique Sport au montant de 9 710,17 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

145-04-21

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS RÉGION ET RURALITÉ DE LA MRC DE BONAVENTURE - PROJET DE VÉLOS ÉLECTRIQUES LIBRE-SERVICE

Considérant le projet de vélos électriques libre-service présenté par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM);

Considérant que la MRC de Bonaventure a approuvé une contribution financière à ce projet;

Considérant que 12 vélos électriques en libre-service avec 4 stations de recharge seraient installés à New Richmond;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents pertinents à une demande d'aide financière dans le Fonds région et ruralité de la MRC de Bonaventure pour le projet de vélos électriques libre-service.

ADOPTÉE

146-04-21

DEMANDE DE FINANCEMENT - PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL « BOUGE TA VIE »

Considérant la demande d'aide financière déposée pour le projet « Bouge ta vie » déposé par l'organisme Bouge pour que ça bouge;

Considérant que ledit projet permettra à plusieurs jeunes entre Escuminac et New Richmond d'adopter de saines habitudes de vie en augmentant leur pratique d'activités physique;

Considérant que la Ville de New Richmond croit énormément à la réussite académique et à la réalisation personnelle par le biais du sport et du loisir;

Considérant la notoriété acquise par l'organisme Bouge pour que ça bouge au fil des dernières années;

Considérant la contribution municipale de Nouvelle, de Carleton-sur-Mer et de Maria dans le projet;

Considérant la contribution des écoles participantes;

Considérant la volonté du Conseil d'inclure également à ce projet la communauté anglophone;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond contribue à la réalisation du projet « Bouge ta vie » déposé par l'organisme Bouge pour que ça bouge, et ce, au montant de 4 273,65 \$ par année, pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE

147-04-21

ÉTABLISSEMENT DES DROITS RÉELS DE SERVITUDE POUR DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - 152A, CHEMIN DE SAINT-EDGAR

Considérant l'établissement des Entreprises PEC sur le territoire de la Ville;

Considérant que pour relier les nouveaux bureaux au réseau électrique, un système de poteau et hauban doit être installé en façade de la propriété, en partie sur la propriété municipale;

Considérant la demande d'Hydro-Québec à l'effet d'acquiescer une servitude sur un lot de la Ville afin de procéder à cette alimentation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer tous documents pertinents à l'établissement d'une servitude pour l'installation d'un hauban sur un poteau existant d'Hydro-Québec afin de permettre de fournir la nouvelle bâtisse des Entreprises PEC.

ADOPTÉE

148-04-21

RÈGLEMENT 1164-21 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET D'AMÉNAGEMENT DANS LE SECTEUR DU RANG 2 EST - ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Compte tenu de son lien avec ce point à l'ordre du jour, le conseiller Monsieur René Leblanc se retire des discussions, s'abstient de se prononcer sur le sujet et quitte cette séance. Il est 19 h 44.

Considérant que le Conseil prend en compte le projet de règlement relatif à des travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout et d'aménagement dans le secteur du Rang 2 Est, portant le numéro 1164-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout et d'aménagement dans le secteur du Rang 2 Est et pour ce faire, un emprunt d'un montant de 344 226 \$, remboursable en 20 ans, lequel est identifié sous le numéro 1164-21.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 27.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière